



## **Devis d'autoévaluation de l'efficacité des mécanismes d'assurance qualité**

**Direction des études  
Janvier 2018**

**Document préparé par :  
Claire Branchaud, conseillère pédagogique  
Anne Gauthier, conseillère pédagogique**

**Document présenté par :  
Éric Aubin, directeur des études  
Sylvain Blais, directeur général**

**Présenté à la commission des études du 14 novembre 2017  
Présenté au conseil d'administration du 30 janvier 2018**

Avis favorable de la commission des études (résolution 254-CdE-06).

Adopté par le conseil d'administration le 30 janvier 2018 (résolution CA-3079).

## **Introduction**

Depuis 1993, à la suite de la création de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue a effectué de multiples autoévaluations qui ont essentiellement porté sur la qualité et l'efficacité de ses programmes d'études, de ses politiques institutionnelles et de son Plan stratégique, incluant son plan de réussite.

Suivant la nouvelle approche de la CEEC, qui prend en compte l'expertise développée par les cégeps en matière d'évaluation, le Cégep entend maintenant procéder à l'autoévaluation de l'efficacité des mécanismes qu'il a mis en place pour s'assurer de la qualité de la formation, des activités éducatives et des services qu'il offre. Conformément aux attentes de la CEEC et à la Loi de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, le Cégep examinera plus spécialement les « *mécanismes institutionnels liés à une obligation réglementaire* », à savoir : a) la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études, b) la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, c) la planification stratégique et d) la planification liée à la réussite <sup>1</sup>.

Le présent devis expose la démarche d'autoévaluation proposée par le Cégep. Il en précise notamment les enjeux, le partage des responsabilités, les sources de données, les modes de consultation en plus de fixer un échéancier qui tient compte de la visite d'audit<sup>2</sup> de la CEEC prévue à l'hiver 2019.

## **Enjeux**

L'examen minutieux de ses principaux mécanismes d'assurance qualité offre au Cégep l'opportunité de dresser un portrait global de ses processus de gestion de la qualité en lien avec sa mission pour les deux secteurs de formation. L'exercice le mènera à distinguer les pratiques qui méritent d'être renforcées, celles qui doivent être révisées et à établir un plan d'action qui assure une prise en charge des éléments à améliorer.

Dans cette perspective, la concertation et l'harmonisation des actions associées à la gestion de la qualité apparaissent comme des enjeux primordiaux.

## **Concertation et harmonisation des actions**

La concertation requiert la mobilisation des acteurs vers l'atteinte d'objectifs communs nommément définis. Elle implique que tous les intervenants perçoivent l'utilité des processus de gestion ainsi que l'utilité de la démarche, qu'ils choisissent de s'y investir et que se crée ainsi une synergie de leurs actions.

Elle nécessite une délimitation précise des rôles, responsabilités et limites des champs d'intervention des principaux maîtres d'œuvre et de tous les acteurs interpellés par les mécanismes d'assurance qualité.

---

<sup>1</sup> Réf. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (2015). *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois, Orientations et cadre de référence* (publication no 54-2411-012), Québec, p. 19, 41 et 44.

<sup>2</sup> La visite d'audit de la CEEC s'inscrit dans un processus en plusieurs étapes. Ce processus débute par la démarche d'autoévaluation du Cégep en passant par la visite de la CEEC, laquelle est suivie du dépôt du rapport définitif de la CEEC et, le cas échéant, du rapport de suivi de ses recommandations.

L'harmonisation des actions engage, pour sa part, la mise en place de procédures qui font le pont entre les pratiques des différents services, programmes, départements ou instances en matière de gestion de la qualité.

En définitive, la concertation, tout comme l'harmonisation des actions, est essentielle à l'utilisation optimale des ressources disponibles ainsi qu'à la cohérence d'ensemble du système d'assurance qualité du Cégep. C'est pourquoi une attention particulière sera accordée à ces deux aspects tout au long de la démarche.

## Objectifs

1. Déterminer si les mécanismes institutionnels d'assurance qualité liés à une obligation réglementaire sont efficaces, c'est-à-dire s'ils atteignent les objectifs pour lesquels le Cégep les a élaborés.
2. Identifier les facteurs qui facilitent ou entravent l'efficacité des mécanismes institutionnels d'assurance qualité.
3. Établir un plan d'action qui prend en compte les facteurs mentionnés ci-haut en vue de l'amélioration du système d'assurance qualité du Cégep.

## Méthodologie

Comme mentionné précédemment, les mécanismes retenus aux fins de la démarche sont liés à une obligation réglementaire en lien avec la mission du Cégep, la Loi de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel<sup>3</sup>. Il s'agit de :

- La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.
- La politique institutionnelle d'évaluation des programmes
- La planification stratégique
- La planification institutionnelle de réussite et de diplomation

Pour juger de l'efficacité de ces quatre mécanismes, les procédures, règles, modalités et autres moyens qui en soutiennent l'application seront pris en compte.

Chaque mécanisme sera apprécié en fonction des trois critères définis dans le cadre de référence de la CEEC (p. 21), à savoir : 1) la mise en œuvre du mécanisme; 2) la capacité du mécanisme à assurer l'amélioration continue de la qualité et 3) la révision et l'actualisation du mécanisme.

Le second critère soit la *capacité du mécanisme à assurer l'amélioration continue de la qualité* sera par ailleurs examiné en fonction des sous-critères également définis dans le cadre de référence de la CEEC et exposés dans le tableau 1 ci-dessous.

### Tableau 1

Sous-critères liés au critère 2 selon la composante examinée

---

<sup>3</sup> Réf. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (2015). *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois, Orientations et cadre de référence* (publication no 54-2411-012), Québec, p. 41 et 44.

<b>Critère 2 : Capacité du mécanisme à assurer l'amélioration continue de la qualité</b>	
<b>Composantes</b>	<b>Sous-critères</b>
Mécanismes assurant la qualité des programmes d'études	Les mécanismes veillent à : 1. La pertinence des programmes. 2. La cohérence des programmes. 3. La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants. 4. L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation. 5. L'efficacité des programmes. 6. La qualité de la gestion des programmes.
Mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages	Les mécanismes veillent à : 2.1. La justice de l'évaluation des apprentissages. 2.2. L'équité de l'évaluation des apprentissages.
Mécanismes assurant la qualité de la planification stratégique	2.1. Les mécanismes de mise en œuvre de la planification stratégique contribuent à l'atteinte des objectifs institutionnels. 2.2. Les mécanismes de suivi des résultats de la planification stratégique contribuent à l'atteinte des objectifs institutionnels.
Mécanisme assurant la qualité de la planification liée à la réussite	2.1. Les mécanismes de mise en œuvre de la planification liée à la réussite contribuent à l'atteinte des objectifs institutionnels. 2.2. Les mécanismes de suivi des résultats de la planification liée à la réussite contribuent à l'atteinte des objectifs institutionnels

Réf. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (2015). *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois, Orientations et cadre de référence* (publication no 54-2411-012), Québec, pp 21 à 25.

La période couverte par l'autoévaluation débutera à l'automne 2013 et s'étalera jusqu'à la fin de l'hiver 2018 pour certains mécanismes. Au terme du processus, le Cégep devra porter un jugement sur la capacité de chaque mécanisme à garantir l'amélioration continue de la qualité.

## Sources de données

La démarche s'appuiera sur des données quantitatives et qualitatives existantes. Le tableau qui suit expose les principales sources de données en fonction des composantes examinées en précisant le site ou le réseau sur lequel ces données sont disponibles.

Composantes examinées	Sources de données	Disponibles sur le site/ réseau
<p>Mécanisme d'assurance qualité des programmes d'études.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PIEP</li> <li>• Rapports de la CEEC</li> <li>• Projet de PIGP</li> <li>• Rapports d'évaluation de programme</li> <li>• Bilans d'évaluation succincte de programme</li> <li>• Plans d'action et bilans des programmes ou départements</li> <li>• Processus de planification budgétaire (pour l'achat d'équipement ou de matériel liés à la mise en œuvre du programme)</li> <li>• Processus d'embauche</li> <li>• Politique d'insertion professionnelle et de probation</li> <li>• Procès-verbaux de la CÉ</li> <li>• Procès-verbaux du CA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Omnivox - Développement pédagogique/Politiques et règlements</li> <li>• Site web de la CEEC</li> <li>• H:\ENS Eval Programme\SIP Programme</li> <li>• H:\ENSCOMMUN\PLANS DE TRAVAIL ET RAPP. ANNUEL DÉP</li> <li>• H:\ENSSECR\BUDGET\Budget 2017-2018\Investissements</li> <li>• H:\ENSSECR\BUDGET\Budget 2017-2018\Fonctionnement</li> <li>• Omnivox - Ressources humaines</li> <li>• M : \DirEtudes\CommEtudes</li> <li>• <a href="http://www.cegepat.qc.ca/grand-public/a-propos-du-cegep/proces-verbaux-2/">http://www.cegepat.qc.ca/grand-public/a-propos-du-cegep/proces-verbaux-2/</a></li> </ul>

Mécanismes d'assurance qualité de l'évaluation des apprentissages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PIEA</li> <li>• Rapports de la CEEC</li> <li>• Procédures d'approbation des règles départementales d'évaluation des apprentissages</li> <li>• Élaboration des plans cadre et processus d'approbation des plans cadre</li> <li>• Processus d'évaluation des plans de cours et des épreuves finales de cours</li> <li>• PIRAC</li> <li>• Processus de reconnaissance des acquis</li> <li>• Processus de révision de notes</li> <li>• Rapports d'évaluation de programme</li> <li>• Bilans d'évaluation succincte de programme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Omnivox - Développement pédagogique/Politiques et règlements</li> <li>• Site web de la CEEC</li> <li>• Omnivox - Règles départementales d'évaluation des apprentissages (RDÉA)</li> <li>• Omnivox - Plan cadre de cours</li> <li>• Omnivox - Plan de cours</li> <li>• H:\ENS Eval Programme\SIP Programme</li> <li>• H:\ENS Eval Programme\SIP Programme</li> </ul>
<b>Composantes examinées</b>	<b>Sources de données</b>	<b>Disponibles sur le site/réseau</b>
Mécanismes d'assurance qualité de l'évaluation des apprentissages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PIÉA : tableau synthèse de l'exercice des responsabilités et plans de suivi</li> <li>• Procès-verbaux de la CÉ</li> <li>• Procès-verbaux du CA</li> <li>• Plans de travail et bilans annuels des départements et des programmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M :\DirEtudes\PIEA</li> <li>• M :\DirEtudes\CommEtudes</li> <li>• <a href="http://www.cegepat.qc.ca/grand-public/a-propos-du-cegep/proces-verbaux-2/">http://www.cegepat.qc.ca/grand-public/a-propos-du-cegep/proces-verbaux-2/</a></li> <li>• H:\ENSCOMMUN\PLANS DE TRAVAIL ET RAPP. ANNUEL DÉP</li> </ul>
Mécanismes d'assurance qualité de la planification stratégique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan stratégique</li> <li>• Rapports de la CEEC</li> <li>• Rapports annuels</li> <li>• Plans d'action ou bilan des directions</li> <li>• Extrait des comptes rendus des rencontres du comité de direction</li> <li>• Comptes rendus des réunions du comité de suivi du plan stratégique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site web du CAT</li> <li>• Site web de la CEEC</li> <li>• Direction générale</li> </ul>

<p>Mécanismes d'assurance qualité de la planification liée à la réussite.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de réussite</li> <li>• Rapports de la CEEC</li> <li>• Rapports annuels</li> <li>• Indicateurs de réussite (fiches diagnostiques par programme)</li> <li>• PIRD 2011-2016 Bilan de mi-parcours</li> <li>• Plans d'action et bilans des programmes ou départements</li> <li>• Comptes rendus des rencontres de l'équipe intercampus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site web du CAT et Omnivox - Intervenants - Aide à la réussite</li> <li>• Site web de la CEEC</li> <li>• Site web du CAT</li> <li>• H:\ENSCOMMUN\Aide réussite\NFDP 2017\programmes</li> <li>• Omnivox - Intervenants - Aide à la réussite/Priorités institutionnelles</li> <li>• H:\ENSCOMMUN\PLANS DE TRAVAIL ET RAPP. ANNUEL DÉP</li> </ul>
---	--	---

En plus de la cueillette de données existantes, des rencontres seront menées auprès de personnes ressources ciblées en fonction de leur connaissance du mécanisme et de son application. Ces personnes seront consultées aux fins de validation de l'information. Le cas échéant, elles pourront préciser des pratiques ou d'autres moyens ou modalités à même de témoigner de la mise en œuvre ou de l'efficacité du mécanisme évalué. Différents groupes de la communauté auront aussi l'opportunité de se prononcer à savoir si les mécanismes ou les pratiques relevées correspondent bien à ce qu'ils ont pu observer dans la réalité. Le tableau de la page suivante résume le partage des responsabilités selon les différents groupes.

#### Partage des responsabilités

Composition des groupes	Responsabilités
<p><b>Comité d'autoévaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire un devis d'autoévaluation.</li> <li>• Soumettre le devis à la CE en vue d'un avis officiel et au CA en vue de son adoption.</li> <li>• Recueillir, traiter et analyser les données existantes.</li> <li>• Mener les consultations auprès de la communauté collégiale : traiter et analyser les informations issues de ces consultations.</li> <li>• Porter un jugement sur la qualité de chaque composante du système d'assurance-qualité ainsi que sur le système dans son ensemble.</li> <li>• Produire un plan d'action sur la base des points forts et des aspects à améliorer qui émergent de l'analyse et de l'interprétation des données.</li> <li>• Consulter les instances au sujet du contenu du rapport d'autoévaluation : description des mécanismes, analyse et interprétation des résultats, recommandations et plan d'action.</li> </ul>



<b>Personnes ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer sur les pratiques et la mise en œuvre des mécanismes.</li> <li>• Valider l'analyse et l'interprétation des données recueillies quant à la mise en œuvre des mécanismes d'assurance qualité.</li> <li>• Fournir des données complémentaires au besoin.</li> </ul>
<b>Instances</b> Comité de direction Régie pédagogique Régie de la formation continue Comité de suivi du plan stratégique (sous-comité du CA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre connaissance et commenter le contenu du rapport : description des mécanismes, analyse et interprétation des résultats, recommandations et plan d'action.</li> </ul>
<b>Groupes de la communauté collégiale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valider la description des mécanismes et la description de leur mise en œuvre compte tenu des observations qui sont faites sur le terrain (implique que les groupes interpellés sont directement concernés par l'application du mécanisme).</li> </ul>
<b>Commission des études</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Émettre un avis officiel sur le devis et le rapport.</li> </ul>
<b>Conseil d'administration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter le devis et le rapport.</li> </ul>

Au final, la cueillette des données et les consultations permettront de porter un regard critique sur notre système d'information et, le cas échéant, de suggérer des moyens pour l'améliorer.

### Échéancier

<b>Travaux à réaliser</b>	<b>Responsables</b>	<b>Échéance</b>
Production du devis	Comité d'autoévaluation	Octobre 2017
Émission d'un avis officiel concernant le devis	Commission des études	14 novembre 2017
Adoption du devis	Conseil d'administration	30 janvier 2018
Collecte, traitement et analyse des données	Comité d'autoévaluation en collaboration avec les personnes ressources.	Mars 2018
Interprétation des données, précision des points forts et des aspects à améliorer Jugement quant à l'efficacité des mécanismes	Comité d'autoévaluation	Mai 2018

Élaboration du plan d'action	Comité d'autoévaluation	Juin 2018
Rédaction du rapport, incluant les annexes	Comité d'autoévaluation	Août 2018
Consultations des instances et de la communauté quant au contenu du rapport	Comité d'autoévaluation	Septembre 2018
Rédaction du rapport final, incluant les annexes	Comité d'autoévaluation	Octobre 2018
Émission d'un avis officiel sur le rapport	Commission des études	Novembre 2018
Adoption du rapport	Conseil d'administration	Janvier 2019
Dépôt du rapport à la CEEC	Direction générale	Janvier 2019
Visite de la CEEC	Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	Hiver 2019





## ANNEXE - COMPOSITION DES GROUPES

### **Comité d'autoévaluation :**

Claire Branchaud, conseillère pédagogique

Anne Gauthier, conseillère pédagogique

Éric Aubin, directeur des études

Marc Bertrand, directeur de la formation continue et des services internationaux

Sylvain Blais, directeur général

Caroline Rioux, directrice adjointe au développement pédagogique

### **Personnes ressources :**

#### Concernant la PIEP et la PIÉA

Caroline Rioux, directrice adjointe au développement pédagogique

Une conseillère pédagogique en soutien à l'enseignement à la formation régulière

Une conseillère pédagogique en soutien à l'enseignement à la formation continue

Une ou un aide pédagogique individuel

Des responsables de la coordination de programme ou de départements

#### Concernant le Plan stratégique (PS)

Sylvain Blais, directeur général

Diane Landriault, secrétaire générale

Marc Bertrand, directeur à la formation continue et aux services internationaux

#### Concernant le Plan de réussite et de diplomation (PIRD)

Éric Aubin, directeur des études

Une chargée de soutien au programme

Une conseillère pédagogique à la formation continue

Des responsables de la coordination de programme ou de départements

### **Instances**

#### **Comité de direction**

Sylvain Blais, directeur général

Éric Aubin, directeur des études

Louis Perreault, directeur des services financiers

Marc Bertrand, directeur de la formation continue et des services internationaux

Kathleen Longpré, directrice des ressources humaines

Nicole Langlais, directrice des affaires étudiantes et corporatives

Diane Landriault, secrétaire générale

Dany Charron, directrice du campus d'Amos

Vincent Rousson, directeur du campus de Val-d'Or

#### **Comité de suivi du Plan stratégique (sous-comité du Conseil d'administration)**

Sylvain Blais, directeur général

Éric Aubin, directeur des études

Deux membres externes

Un membre interne

### **Équipe intercampus**

Éric Aubin, directeur des études

Joël Gagné, directeur adjoint à l'organisation scolaire

Caroline Rioux, directrice adjointe au développement pédagogique

Isabelle Lessard, coordonnatrice des technologies de l'information et des communications

Carole Bureau, registraire

François de la Chevrotière, directeur de la bibliothèque

Dany Charron, directrice du campus d'Amos

Kathy McGuire, directrice adjointe au campus de Val-d'Or

Nicole Langlais, directrice des affaires étudiantes et corporatives

Claire Branchaud, conseillère pédagogique

### **Régie pédagogique**

Éric Aubin, directeur des études

Joël Gagné, directeur adjoint à l'organisation scolaire

Caroline Rioux, directrice adjointe au développement pédagogique

Isabelle Lessard, coordonnatrice des technologies de l'information et des communications

Carole Bureau, registraire

François de la Chevrotière, directeur de la bibliothèque

Dany Charron, directrice du campus d'Amos

Kathy McGuire, directrice adjointe au campus de Val-d'Or

### **Régie de la formation continue**

Marc Bertrand, directeur de la formation continue et des services internationaux

Éric Aubin, directeur des études

Vincent Rousson, directeur du campus de Val-d'Or

Dany Charron, directrice du campus d'Amos

Nicole Langlais, directrice des affaires étudiantes et corporatives

Louis Perreault, directeur des services financiers

Kathleen Longpré, directrice des ressources humaines

**LES MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES 2017-2018**  
dans le cadre de l'article 5, Règlement no 7 de la Commission des études  
(résolution no CA-2686 adoptée au conseil d'administration le 14 juin 2011)

**1. Un membre d'office**

Éric Aubin, directeur des études

**2. Deux responsables de programme issus du personnel d'encadrement, nommés par le Conseil d'administration**

Caroline Rioux, directrice adjointe au développement pédagogique

François de la Chevrotière, directeur de la Bibliothèque

**3. Dix enseignants, dont cinq enseignants et cinq coordonnateurs de programme, élus par les pairs**

Abdoulaziz Alguima, enseignant en sciences sociales

Charles Bazinet, enseignant en philosophie

Pascale Bélisle, coordonnatrice en biologie

Annie Chiasson, coordonnatrice en Techniques de comptabilité et de gestion

Line Fortier, enseignante en Techniques de comptabilité et de gestion

Frédérique Godefroid, enseignante en français

Marc Legault, coordonnateur en Technologie minérale

Claire Maisonneuve, coordonnatrice en Soins infirmiers

Marie-Claude Naud, enseignante en français

Benoit Théberge, coordonnateur en mathématiques

**4. Trois professionnels, dont un provenant de la Formation continue et des services internationaux, élus par les pairs**

Katerine Duhaime-Major, conseillère pédagogique - FCSI

Maryse Lévesque, Aide pédagogique

Marie-Josée Tondreau, conseillère pédagogique TIC

**5. Un membre du personnel de soutien, élu par les pairs**

Valérie Bisson, agente administrative

**6. Deux étudiants, élus par les pairs**

Alexandre Boucher, étudiant AGECA

Cindy Brousseau, étudiante AGECA

*Les personnes nommées ou élues le sont pour la période du 1er juillet au 30 juin d'une même année.*

**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017**  
dans le cadre de l'article 8,1 de la Loi sur les collèges  
(résolutions adoptées les 27 octobre et 2 décembre 1998)

<b>Huit personnes nommées par le ministre</b>	
<b>Groupes représentés</b>	<b>Noms</b>
L'Université	Patrick Bédard
Les Commissions scolaires	Yves Bédard
Le Conseil régional des partenaires du marché du	Marcel H. Jolicoeur (président)
Entreprises correspondant aux programmes	Vacant
Entreprises correspondant aux programmes	Vacant
Milieu socio-économique	Vacant
Milieu socio-économique	Isabelle Breton
Milieu socio-économique	Jean-François Lacroix
<b>Quatre diplômés du Cégep nommés par le conseil</b>	
<b>Groupes représentés</b>	<b>Noms</b>
Les diplômés	Denis Moffet
Les diplômés	André Rouleau
Diplômés DEC ou AEC	Vacant
Diplômés DEC ou AEC	Marie-Luce Bergeron
<b>Trois parents d'étudiants du Cégep provenant de chaque campus (Amos, Val-d'Or,</b>	
<b>Groupes représentés</b>	<b>Noms</b>
Les parents	Vincent Guimont
Les parents	Serge Bastien
Les parents	Vacant
<b>Trois étudiants élus par les associations étudiantes de chacun des campus (Amos, Val-</b>	
<b>Groupes représentés</b>	<b>Noms</b>
Les étudiants	Jérémy Riopel
Les étudiants	Luc Brassard
Les étudiants	Marie-Ève Tremblay
<b>Cinq personnes à l'emploi du Cégep, nommé par les pairs</b>	
<b>Groupes représentés</b>	<b>Noms</b>
Le personnel de soutien	Klaude Hallé
Le personnel professionnel	Julie Perron
Le personnel enseignant	Claire Maisonneuve
Le personnel enseignant	Frédérique Godefroid
Le personnel enseignant	Béatriz Mediavilla
<b>Le directeur général et le directeur des études - membres d'office</b>	
Le directeur général	Sylvain Blais
Le directeur des études	Éric Aubin